

QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION - Q-A

Votre organisation est une personne morale (y compris EPIC)
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

Votre organisation a décidé de mettre en place un système de management de l'énergie conforme à la norme ISO 50001.

Vous avez pris connaissance des conditions et modalités d'attribution de l'AIDE du Programme PRO-SMEn figurant dans le Règlement téléchargeable sur le site www.pro-smen.org et vous envisagez de solliciter cette Aide.

Ce questionnaire est à remplir et à retourner à l'adresse suivante avant le 30 juin 2022 :
ATEE - PRO-SMEn - Tour Eve, 1 place du Sud, CS20067 - 92800 Puteaux*.

*Envoi à effectuer en recommandé avec accusé de réception

IDENTIFICATION

- 1 Raison sociale de l'entité demandant l'aide
- 2 Sigle/Nom commercial
- 3 Adresse
- 4A Code postal 4B Ville
- 5 Statut juridique
SA, SAS, SARL, etc.
- 6 Numéro SIREN 7 Code NAF/APE de l'activité principale
- 8 Représentée par Mme M. 9 10
Nom Prénom

habilité(e) à engager l'entité et signataire du présent questionnaire d'identification.

- 11 Fonction
- 12 Téléphone 13 e-mail
- 14A L'entité désignée ci-dessus est-elle membre d'un réseau de distribution du commerce
franchisé, affilié... OUI NON

SI OUI

- 14B Quelle enseigne / marque ?

APPARTENANCE À UN GROUPE

- 17A L'entité identifiée ci-dessus fait-elle partie d'un Groupe OUI NON
"Groupe" tel que défini par l'article 2-2, Partie 2 du Règlement du Programme

Si OUI

- 17B Nom de la société-mère*
- 17C Adresse de la société-mère
- 17D Code postal 17E Ville
- 17F Pays
- 17G Numéro SIREN de la société-mère
Rappel : l'aide est limitée à cinq par groupe.

* Société-mère tête de groupe.

PÉRIMÈTRE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE (SMEn) FAISANT L'OBJET DE LA CERTIFICATION ISO 50001

- 18A S'agit-il d'une certification multi-sites? * OUI NON
**Tous les sites du périmètre doivent être déclarés.*
- 18B Combien de sites envisagez-vous d'inclure dans le périmètre de certification ?
- 18C Quel est le montant total des dépenses énergétiques annuelles de ce(s) site(s) ? **
*** Dernier exercice clos d'une durée de 12 mois.*
- Moins de 200K€ hors TVA 200K€ et plus hors TVA
Rappel : les sites englobés dans le périmètre du SMEn certifié doivent être situés exclusivement sur le territoire national.
- 18D Le périmètre du SMEn comporte-t-il un site consommant plus de 10 GWh électriques par an ? OUI NON

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE (SMEn) CONFORME À LA NORME ISO 50001

- 19 Date d'engagement formel de la Direction dans la démarche de certification
Rappel : elle doit être postérieure au 19 février 2016 (voir définition dans le Règlement du Programme) *jj/mm/aaaa*
- 20 Date prévisionnelle d'obtention du certificat ISO 50001 (estimation)
Rappel : le certificat doit être postérieur au 1^{er} janvier 2018. *mm/aaaa*



Vérifiez l'éligibilité de votre projet à l'aide du Règlement du Programme
à télécharger sur www.pro-smen.org

Cases à cocher

- J'atteste avoir pris connaissance du Règlement du Programme publié sur le site www.pro-smen.org. J'ai bien noté qu'en cas de modification de ce Règlement, l'ATEE adressera, par e-mail, au signataire ci-dessous la nouvelle version et que c'est la version du Règlement en vigueur au jour d'établissement de la demande d'Aide visée aux articles 1-2 et 1-4 Partie 2 dudit Règlement qui sera appliquée.
- Je suis informé que la confidentialité des informations recueillies dans le présent questionnaire est garantie par les dispositions de l'article 3, partie 1, du Règlement du Programme.
- J'atteste qu'aucun des sites inclus dans le périmètre de certification envisagé n'a bénéficié de l'Aide de l'ADEME spécifique pour l'accompagnement à la mise en place d'un système de management de l'énergie*.
- J'atteste qu'aucun site inclus dans le périmètre de certification n'a bénéficié de l'aide Pro-SME.
- J'atteste qu'aucun site inclus dans le périmètre de certification n'a bénéficié de l'abattement sur le TURPE, en qualité de site electro-intensif visé par l'obligation de mettre en place un système de management de l'énergie, au sens de l'article 156 de la Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du décret n° 2016-141 du 11 février 2016.
- J'atteste (un seul choix possible):
 - Qu'aucun site inclus dans le périmètre de certification n'est "fortement consommateur d'électricité", éligible à la réduction de TURPE selon le décret 2021-420 du 10 avril 2021.
 - Que je renonce à demander la réduction de TURPE, jusqu'à la fin de la validité du certificat ISO 50001 qui me sera délivré, pour le(s) site(s) "fortement consommateur(s) d'électricité" inclus dans le périmètre de certification et éligible(s) à la réduction de TURPE selon le décret 2021-240 du 10 avril 2021.

Cachet de l'entité

Signature*

Date

* Précédée de la mention « lu et certifié sincère »

Nom, prénom du signataire :

Vous devez répondre à toutes les questions – les questionnaires incomplets seront rejetés.

Contact pour le suivi du dossier et l'instruction de la demande d'aide si différent du signataire

21 Madame Monsieur 22 23
Nom Prénom

24 Fonction

25 Raison sociale
si différente du 1

26 Adresse
si différente du 3

27 Code postal 28 Ville

29 Téléphone

30 e-mail

* Attention : cette aide de l'ADEME peut être délivrée par une CCI ou une autre instance territoriale.
En cas de doute, adressez un mail à pro-smen@atee.fr.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PROJET DE SMEn

31 Quelle est l'activité principale du/des site(s) envisagés dans le périmètre ?

32 Quels sont les principaux usages énergétiques connus pour ce(s) site(s) ?

Exemple : production de vapeur à partir de gaz naturel ; consommation de carburant pour transport routier...

33 Envisagez-vous de vous faire accompagner par un prestataire externe à votre organisation ? (consultant, BE...)

OUI

NON

Si oui, lequel :

34 Avez-vous déjà réalisé un audit énergétique sur le périmètre envisagé pour le SMEn ?

OUI

NON

Partiellement

Disposez-vous déjà d'un système de management (environnement, qualité...) sur le périmètre envisagé pour le SMEn ?

35A ISO 14001

OUI

NON

Partiellement

35B ISO 9001

OUI

NON

Partiellement

35c Autre : (préciser)

36 Comment avez-vous eu connaissance du Programme PRO-SMEn ?

(fournisseur d'énergie/presse/ADEME/ATEE...)

37 Avez-vous déjà choisi votre certificateur ?

OUI

NON

Si oui, lequel :

Besoin de précisions ? Consultez la rubrique FAQ du site www.pro-smen.org

Programme pour la mise en œuvre d'un Système de management de l'énergie conforme
à la norme ISO 50001 dans les entreprises et les collectivités — www.pro-smen.org

PRO-SMEn est porté par l'ATEE — Association Technique Energie Environnement –
Association loi 1901 – Siret 315 062 786 00043 – www.atee.fr